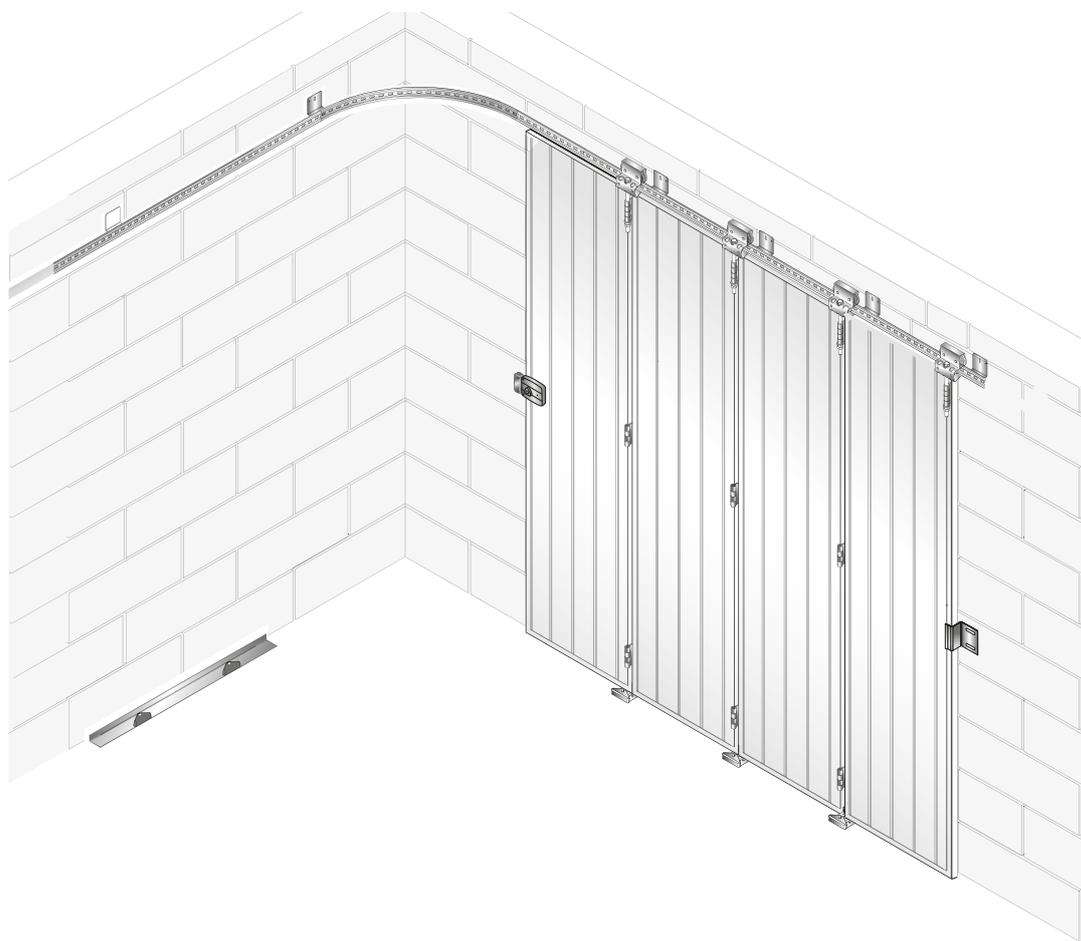


Porte de garage coulissante



Informations générales de sécurité

Lisez très attentivement ce chapitre. Il concerne votre sécurité. Il décrit de quelle manière sont présentées les informations de sécurité dans la notice de montage.

Assurez-vous que la présente documentation s'applique bien à votre produit. Dans le cas contraire, veuillez contacter votre magasin.



Ce symbole d'avertissement figure dans le manuel et sur le produit et attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une information relative à la sécurité. Lisez toujours très attentivement ce type d'information.

Dans la notice de montage, les textes d'avertissement sont traités selon l'ordre de priorité suivant :



DANGER !

Indique une situation potentiellement dangereuse susceptible, si elle n'est pas évitée, de provoquer le décès ou une blessure grave.



AVERTISSEMENT !

Indique une situation potentiellement dangereuse susceptible, si elle n'est pas évitée, de provoquer le décès ou une blessure grave.



ATTENTION !

Indique une situation potentiellement dangereuse susceptible, si elle n'est pas évitée, de provoquer une blessure mineure ou modérée.

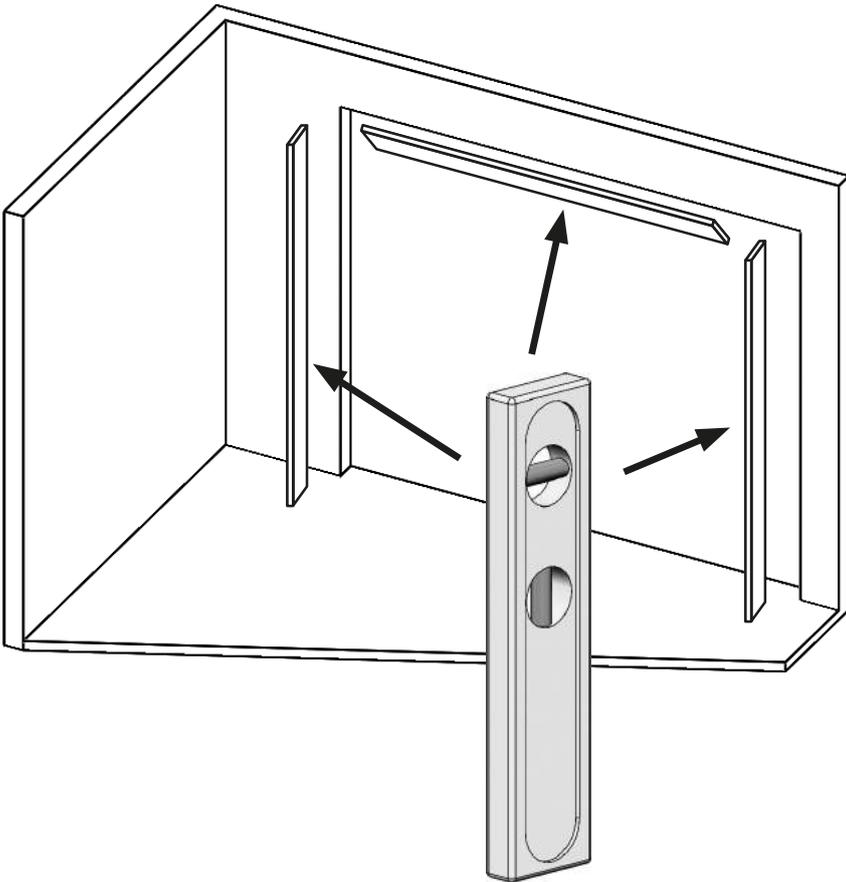
IMPORTANT !

Indique une situation potentiellement dangereuse susceptible, si elle n'est pas évitée, de provoquer une blessure mineure ou modérée.

NOTE :

Ce terme attire l'attention sur une information importante dans le but de faciliter les méthodes de travail et l'utilisation.

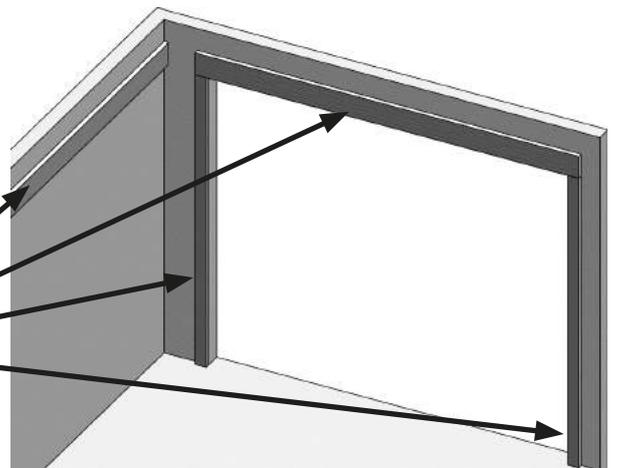
1 Avant de commencer



À l'aide d'une règle et d'un niveau, vérifier la rectitude de votre maçonnerie. Vérifier également les diagonales.



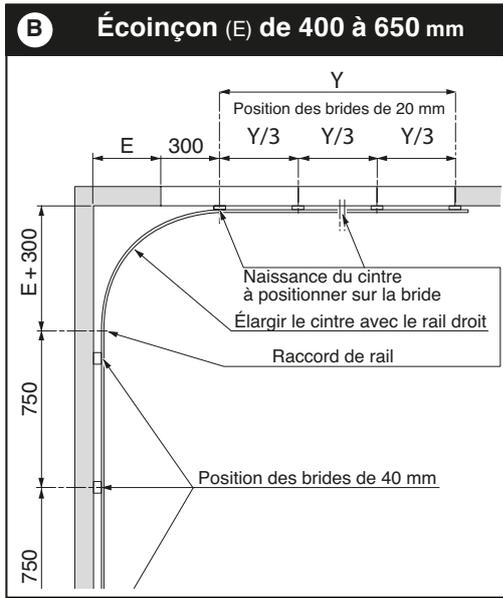
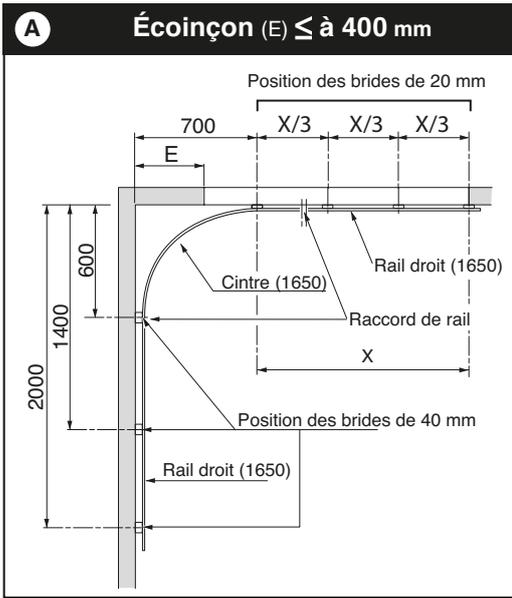
Simplifiez vous la pose!
Utilisez un bâti de pose en bois.
Conseil : 150x32 mm pour les traverses
75x32 mm pour les montants



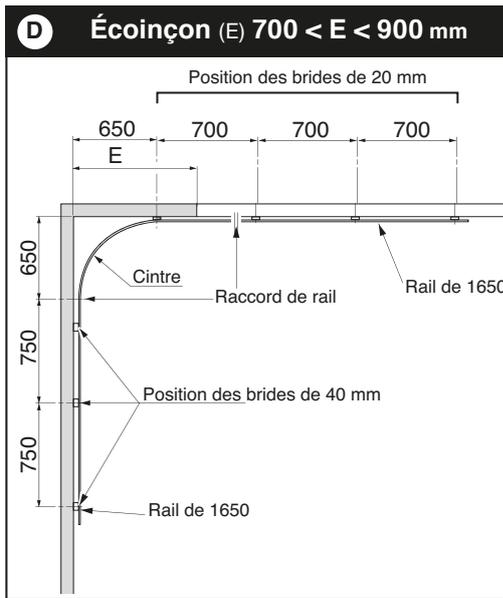
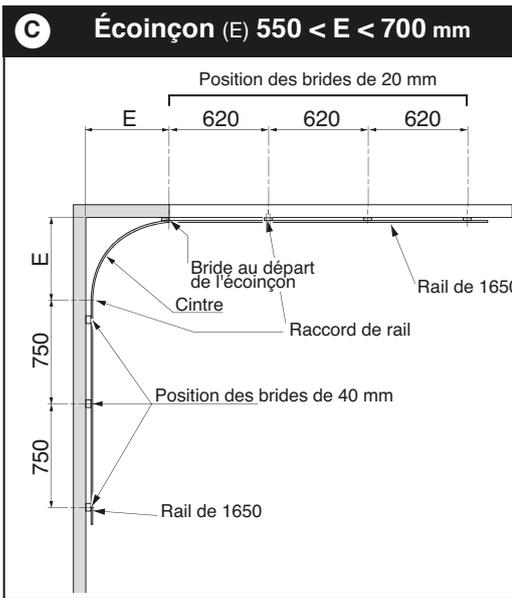
2

Repérage de votre configuration

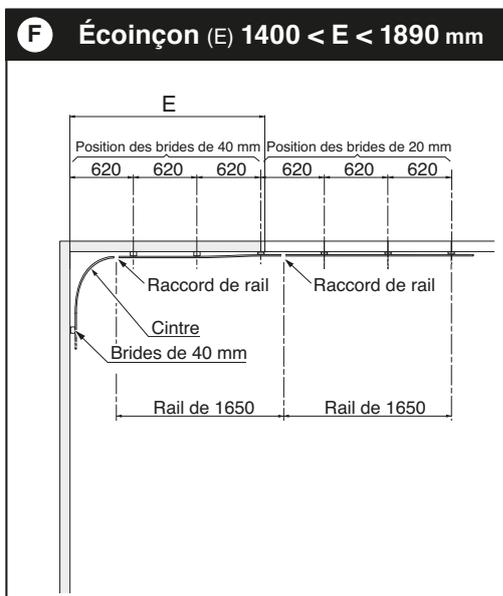
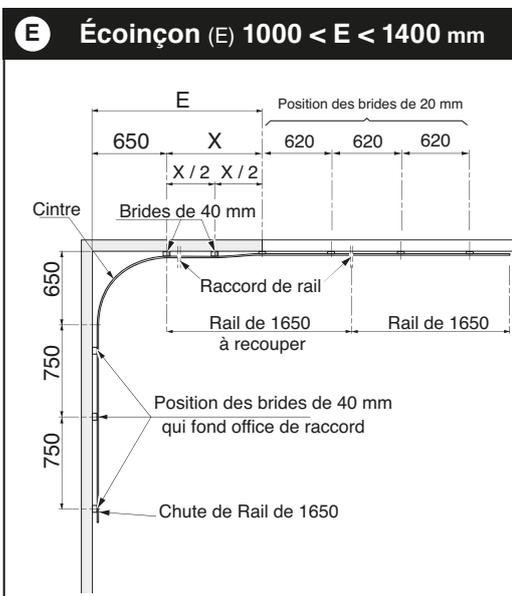
LES DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE



**Portillon
CÔTÉ
REFOULEMENT**

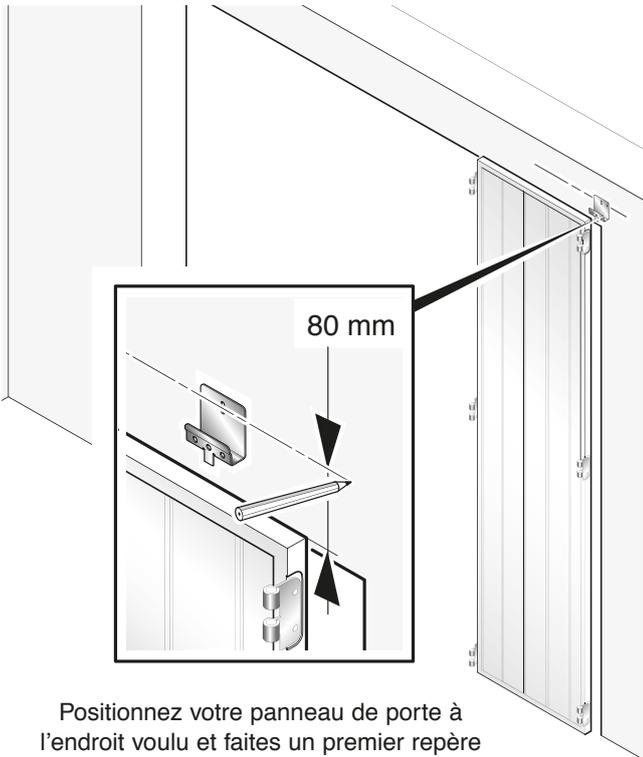


**Portillon
CÔTÉ OPPOSÉ
au REFOULEMENT**



3 MONTAGE

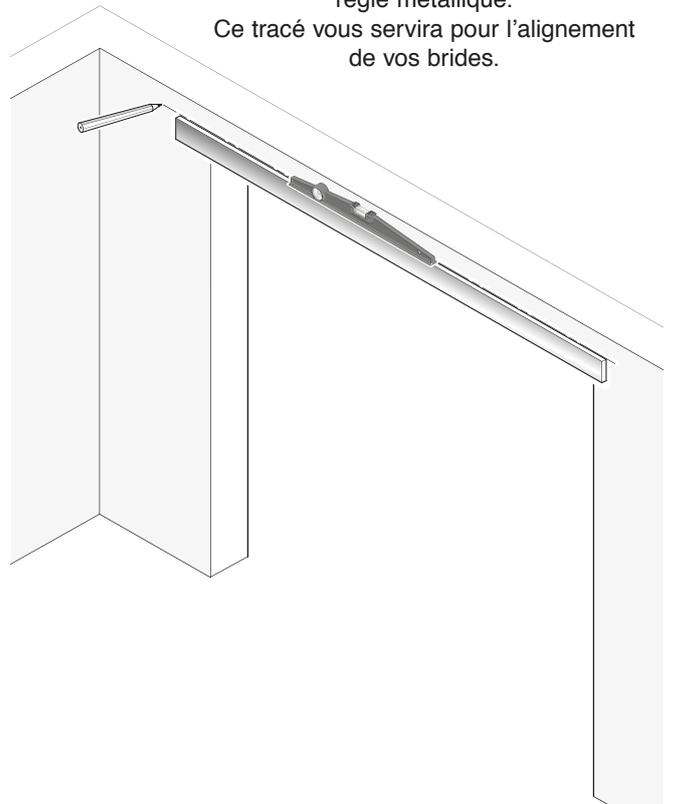
1 Mise en place des brides de 20 mm



Positionnez votre panneau de porte à l'endroit voulu et faites un premier repère au crayon comme indiqué ci-dessus à 80 mm du dessus de votre panneau.

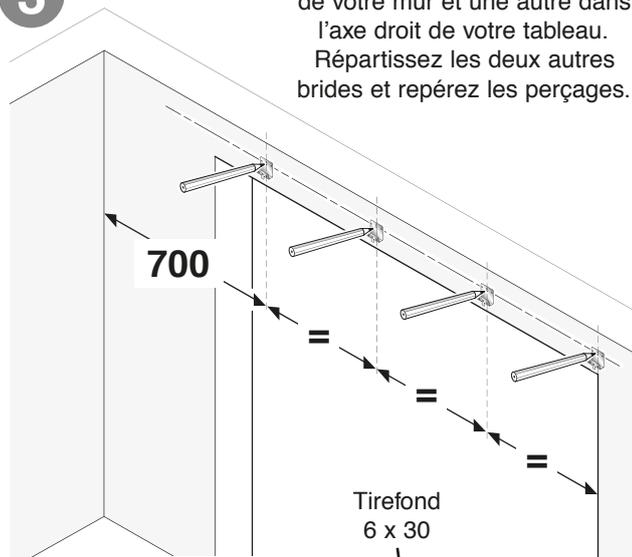
2

A partir de ce repère, tracez un trait de niveau à l'aide d'une règle métallique. Ce tracé vous servira pour l'alignement de vos brides.

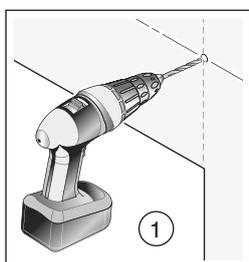


3

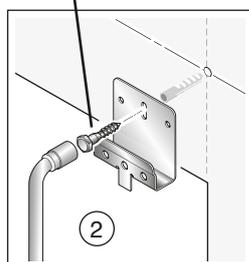
Positionnez une bride à 700 mm de votre mur et une autre dans l'axe droit de votre tableau. Répartissez les deux autres brides et repérez les perçages.



Tirefond
6 x 30



1 - Percez

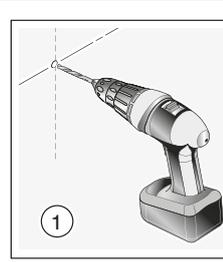
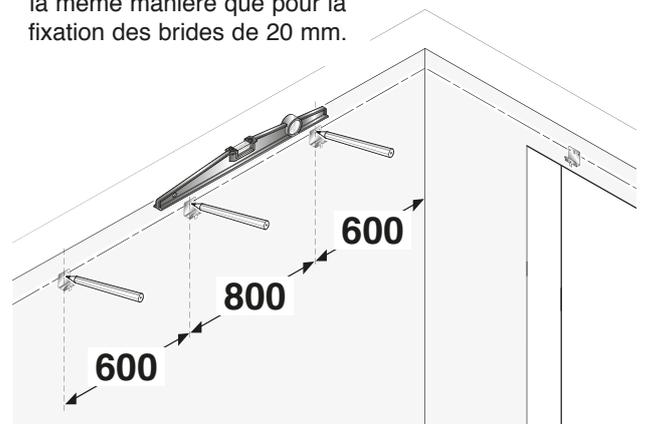


2 - Chevillez et fixez

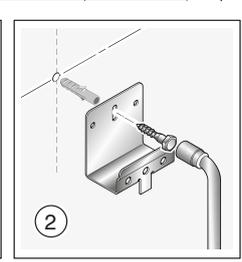
4

Mise en place des brides de 40 mm

Prolongez votre tracé sur le mur côté refoulement et procédez de la même manière que pour la fixation des brides de 20 mm.

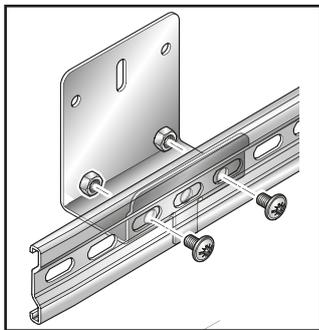


1 - Percez

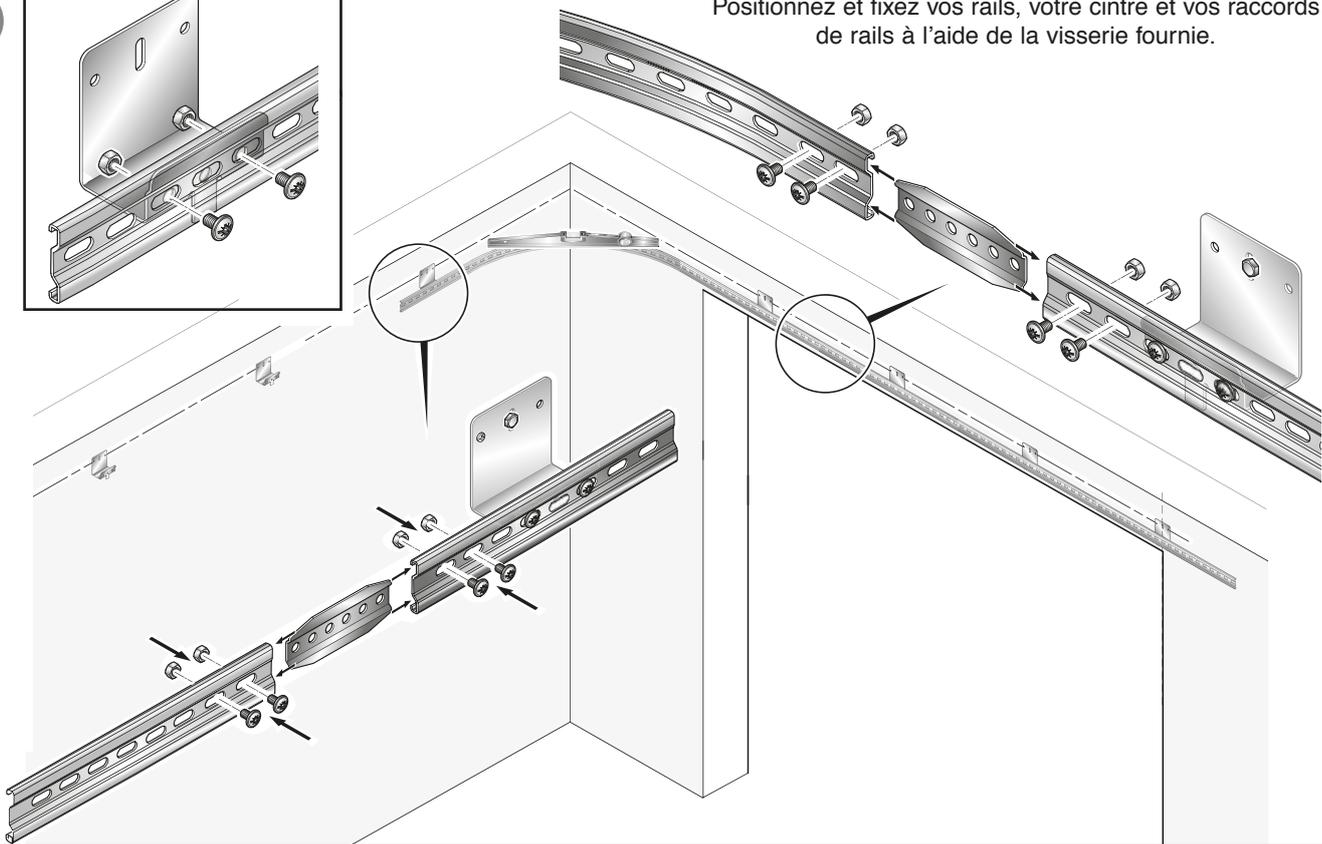


2 - Chevillez et fixez

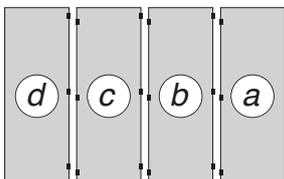
5



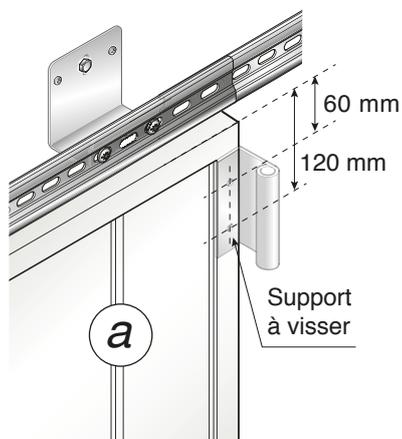
Positionnez et fixez vos rails, votre cintre et vos raccords de rails à l'aide de la visserie fournie.



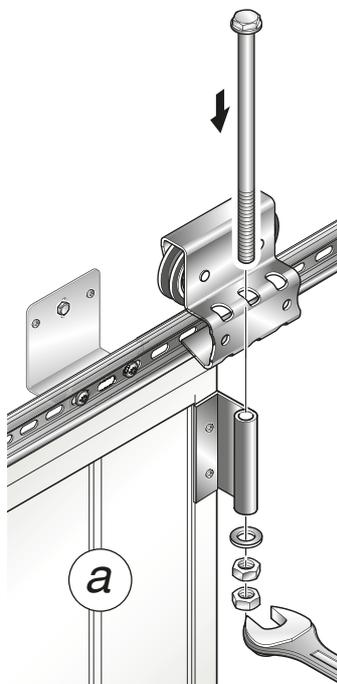
6 Mise en place des panneaux



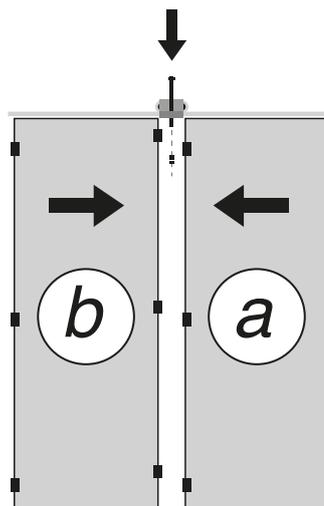
Assemblez le panneau d'extrémité droite (a) en premier comme indiqué ci-dessous.



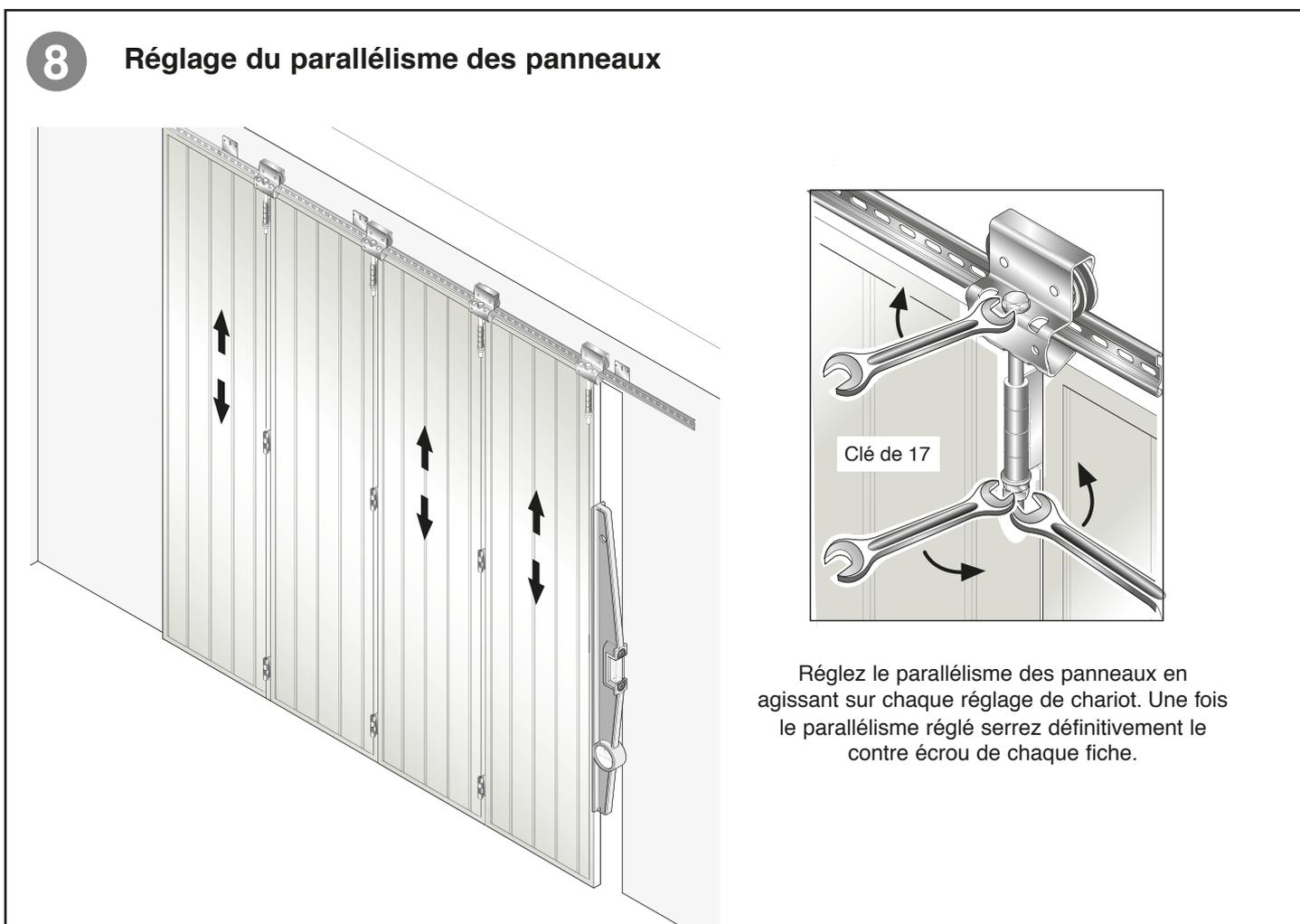
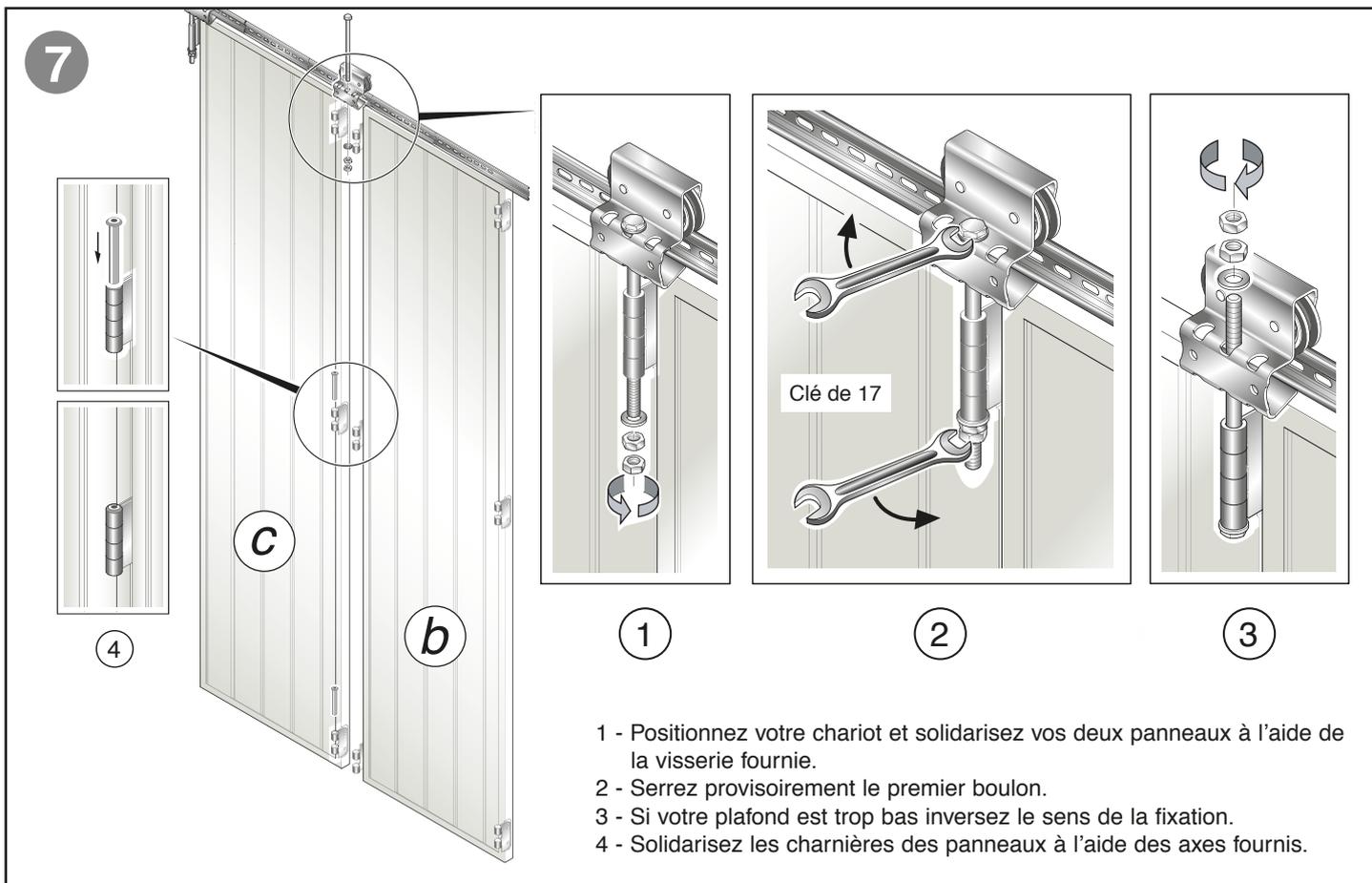
1 Fixez le support chariot sur le vantail de rive en respectant les cotes indiquées



2 Présentez le 1^{er} vantail de droite sous le rail, accouplez le chariot au support préalablement vissé avec une tige et la bloquer avec les écrous

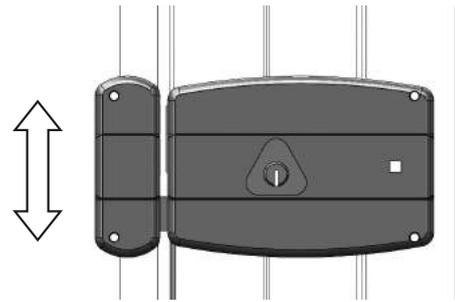
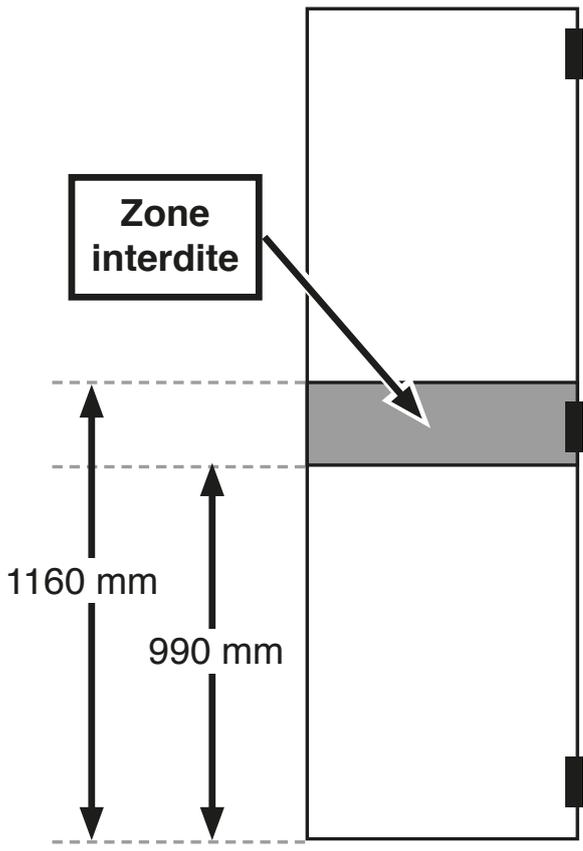
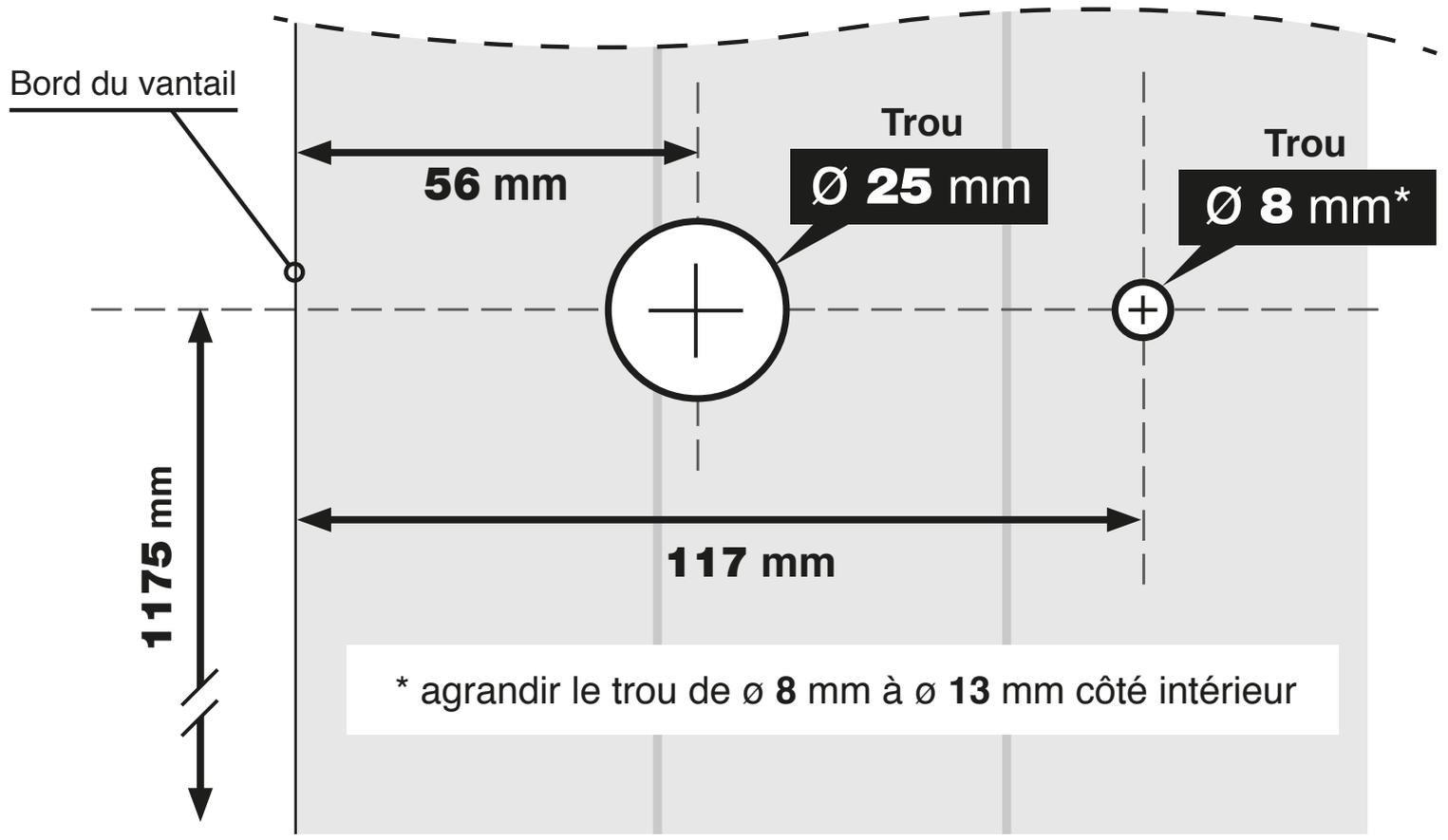


3 Engagez les vantaux intermédiaires et accouplez les chariots aux deux charnières (cf. étape 7)

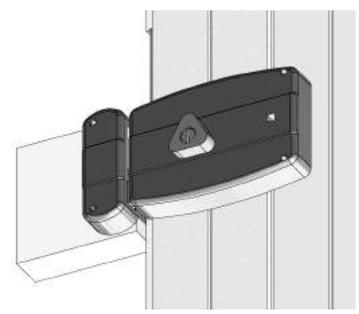


9 Mise en place du boîtier de serrure 1 point

 **Conseils de pose / Gabarit de pose**

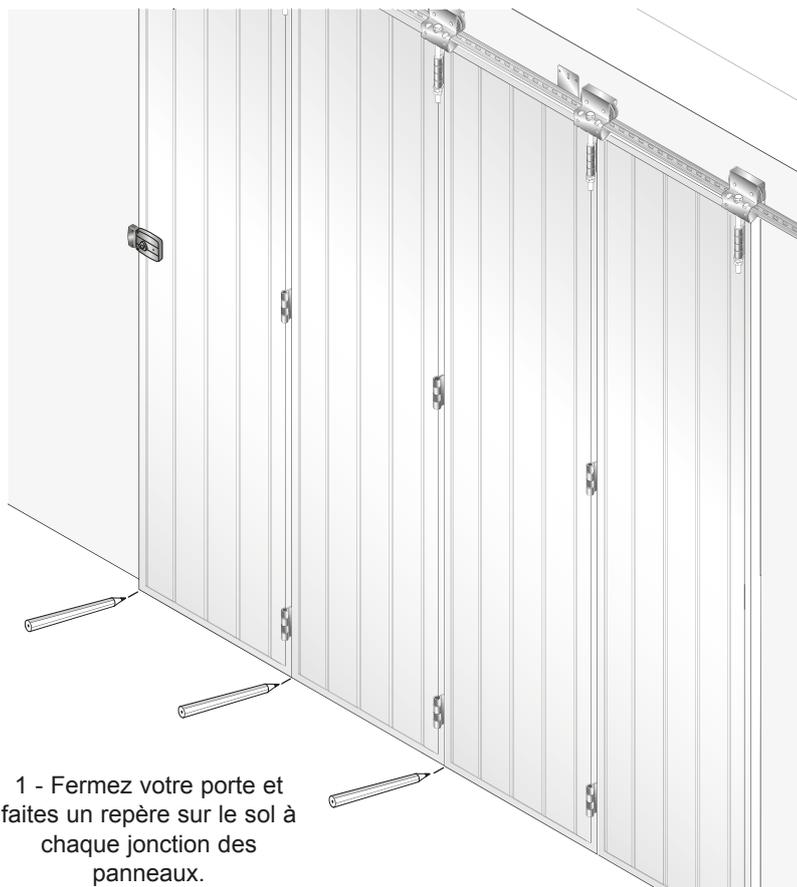


Repérer la position de la gâche centrale et la visser à l'aide des vis fournies.



Poser la gâche de verrou à l'aide d'une cale (non fournie) et des vis de gâche (fournies).

10 Mise en place des sabots

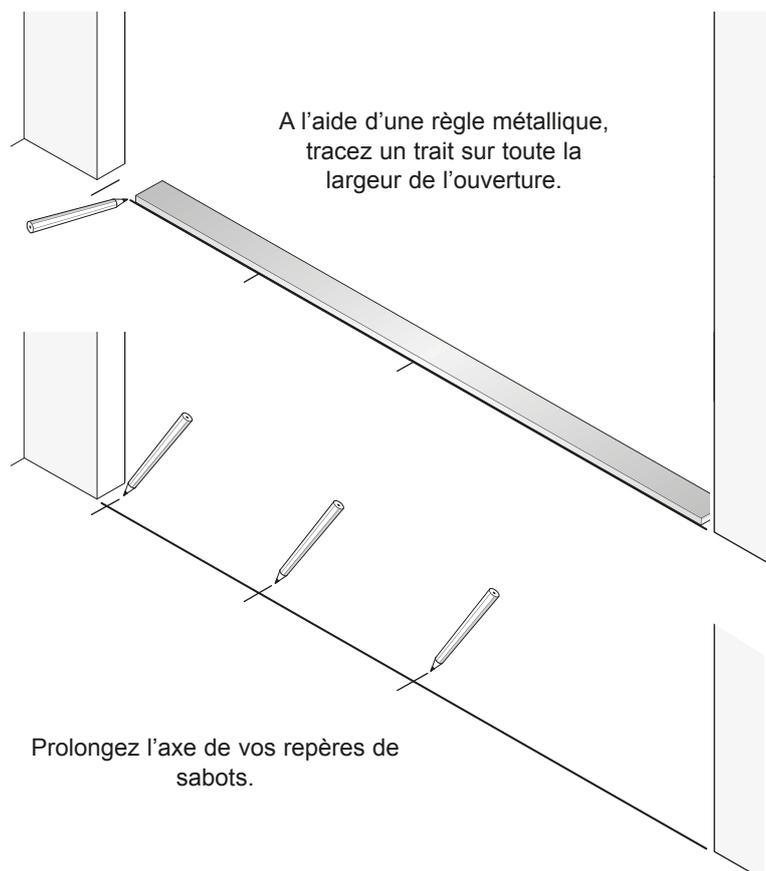


1 - Fermez votre porte et faites un repère sur le sol à chaque jonction des panneaux.



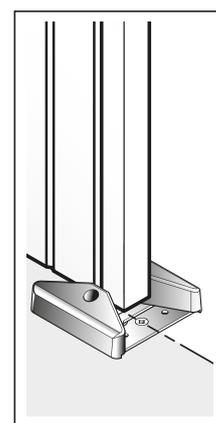
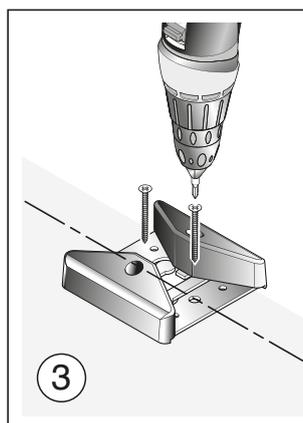
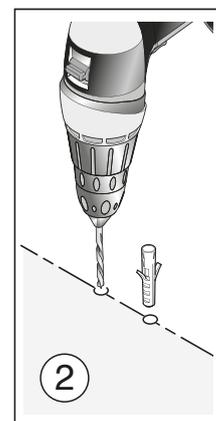
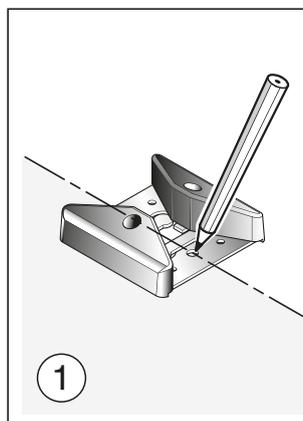
Ouvrez ensuite votre porte et vérifiez son aplomb. Faites un repère sur le sol côté extérieur.

11 Mise en place des sabots

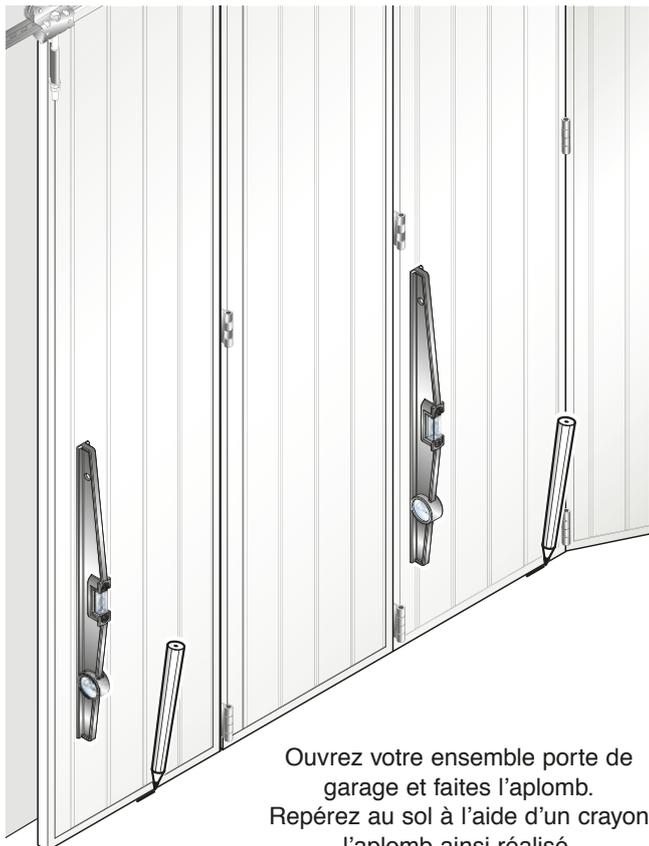


A l'aide d'une règle métallique, tracez un trait sur toute la largeur de l'ouverture.

Prolongez l'axe de vos repères de sabots.

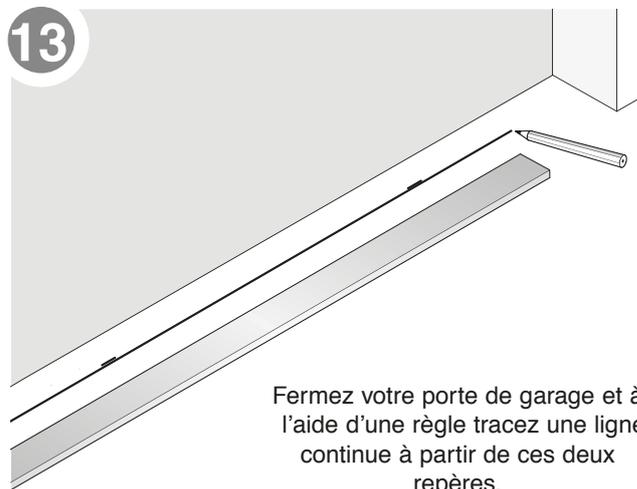


12 Mise en place du rail de guidage côté refoulement

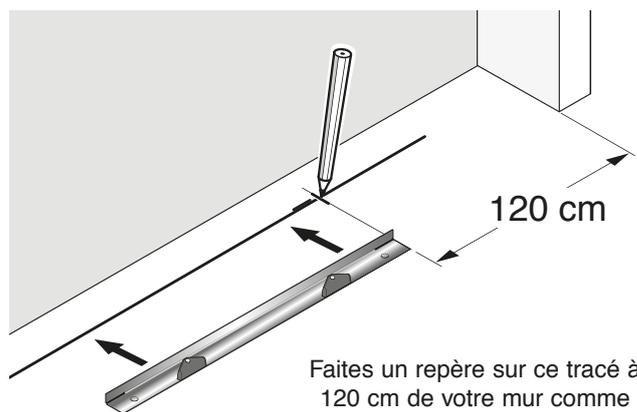


Ouvrez votre ensemble porte de garage et faites l'aplomb. Repérez au sol à l'aide d'un crayon l'aplomb ainsi réalisé.

13

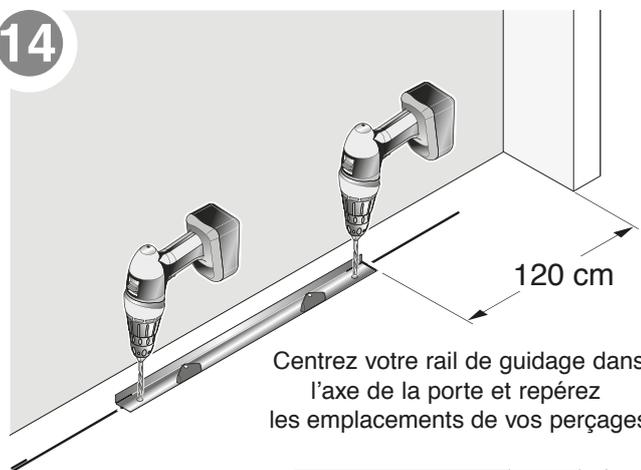


Fermez votre porte de garage et à l'aide d'une règle tracez une ligne continue à partir de ces deux repères.

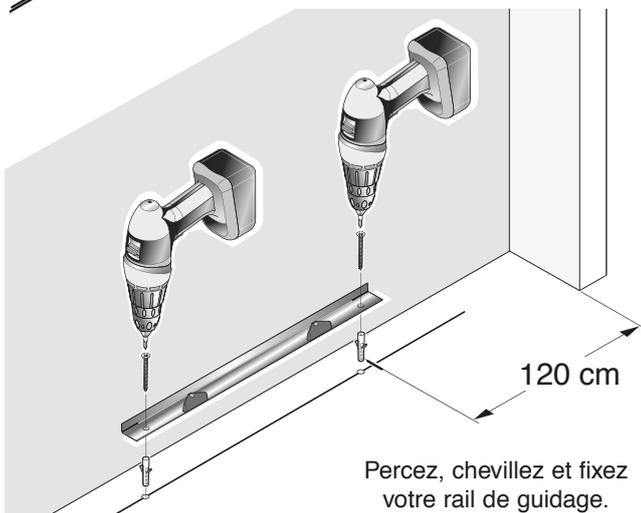


Faites un repère sur ce tracé à 120 cm de votre mur comme indiqué ci-dessus.

14



Centrez votre rail de guidage dans l'axe de la porte et repérez les emplacements de vos perçages



Percez, chevillez et fixez votre rail de guidage.

15

Mise en place de la butée de porte



Fixez la butée à mi-hauteur

Nous veillons tout particulièrement à sélectionner des matériaux de haute qualité et à utiliser des techniques de fabrication qui nous permettent de créer des produits à la fois design et durables. Ce produit de marque GoodHome bénéficie d'une garantie fabricant de 2 ans couvrant les défauts de fabrication à compter de la date d'achat (en cas d'achat en magasin) ou de la date de livraison (en cas d'achat sur Internet), sans coût supplémentaire pour une utilisation domestique normale (non commerciale ni professionnelle).

Pour déposer une réclamation au titre de cette garantie, vous devez présenter votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture d'achat ou toute autre preuve recevable en vertu de la loi en vigueur). Conservez votre preuve d'achat dans un endroit sûr. Pour que cette garantie soit applicable, le produit que vous avez acheté doit être neuf. La garantie ne s'applique pas aux produits d'occasion ou aux modèles d'exposition. Sauf indication contraire prévue par la loi en vigueur, tout produit de remplacement fourni au titre de la présente garantie ne sera garanti que jusqu'à expiration de la période de garantie initiale.

Cette garantie couvre les défaillances et dysfonctionnements du produit, sous réserve que le produit ait été utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu, qu'il ait été installé, nettoyé et entretenu conformément aux informations contenues dans les présentes conditions générales ainsi que dans le manuel d'utilisation, et conformément à la pratique, sous réserve que celles-ci n'aillent pas à l'encontre du manuel d'utilisation.

Cette garantie ne couvre pas les défauts et dommages causés par l'usure normale ni les dommages pouvant résulter d'une utilisation non conforme, d'une installation ou d'un assemblage défectueux, ou d'une négligence, d'un accident, d'une mauvaise utilisation ou d'une modification du produit. Sauf indication contraire prévue par la loi en vigueur, cette garantie ne couvre en aucun cas les coûts accessoires (expédition, transport, frais de désinstallation et réinstallation, main d'œuvre, etc.), ni les dommages directs et indirects.

Si le produit est défectueux, nous nous engageons, dans un délai raisonnable, à remplacer les pièces défectueuses.

Cette garantie est valable dans le pays où vous avez acheté ce produit. Toute demande au titre de la garantie doit être adressée au magasin où vous avez acheté ce produit.

Cette garantie s'ajoute à vos droits au titre de la loi, sans les affecter.

Si vous avez acheté ce produit en France, en plus de cette garantie commerciale, le vendeur reste tenu de respecter la garantie légale de conformité prévue par les articles L217-4 à L217-14 du Code de la consommation et aux articles qui concernent les vices cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil. Le distributeur auprès duquel vous avez acheté ce produit répond de tout défaut de conformité ou vice caché du produit, conformément aux présentes dispositions.

En vertu de l'article L217-16 du Code de la consommation, lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant la durée de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours viennent s'ajouter à la durée de la garantie qui reste à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. Garantie légale de conformité (extrait du Code de la consommation) : Article L217-4 du Code de la consommation - Le vendeur doit livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Article L217-5 du Code de la consommation - Le bien est conforme au contrat : 1. S'il est adapté à l'objectif généralement prévu pour des biens similaires et, le cas échéant : s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités présentées par le vendeur à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; s'il présente des qualités que l'acheteur peut légitimement attendre au regard des déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. Article L217-12 du Code de la consommation - Toute réclamation suite à un défaut de conformité est limitée à deux ans à compter de la livraison du bien. Garantie légale sur les vices cachés (extrait du Code de la consommation) : Article 1641 du Code civil - Le vendeur est tenu de la garantie en cas de défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Article 1648 du Code civil (alinéa 1) - Toute réclamation résultant de vices cachés doit être faite par l'acheteur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Fabricant :

Kingfisher International Products B.V.
Rapenburgerstraat 175E
1011 VM Amsterdam, The Netherlands

Distributeur :

Castorama France
C.S. 50101 Templemars
59637 Wattignies CEDEX
France
www.castorama.fr
Brico dépôt France
30-32 rue de la Tourelle
91310 Longpont-sur-Orge
France
www.brico-depot.fr